

Département de l'Essonne Arrondissement de Palaiseau Canton de Dourdan

> ARRETE DU MAIRE AM/078/2025

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE À UN ADJOINT DURANT LES ABSENCES DE MADAME LE MAIRE

Le Maire de BREUILLET,

Vu les articles L 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE

Article 1er: Délégation de signature est donnée à :

Monsieur François LECRON, 3ème Adjoint au Maire, durant les absences de Mme le Maire du 20 au 26 octobre 2025 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 20 octobre 2025.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

M. Le Sous-préfet de Palaiseau,

M. François LECRON, 3ème Adjoint au Maire.

Fait à Breuillet le 13 octobre 2025.

BREULET *

ie MAYEUR

Mme/Le Maire

Mis en ligne le 17/10/2025 Å 16h18